**Fonds d’innovation numérique en santé**

**Modèle de lettre d’intention**

**Note importante :** Nous acceptons les demandes rédigées en français, mais elles seront traduites en anglais à l’interne au besoin pour que le personnel non bilingue de l’Institut de recherche Terry Fox ou les membres du comité d’examen des lettres d’intention puissent les examiner. L’IRTF évaluera les lettres d’intention pour vérifier si elles s’inscrivent dans les objectifs décrits ci‑dessous. L’IRTF se réserve le droit d’accepter ou de rejeter les lettres d’intention, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs énoncés.Les projets invités à déposer une candidature détaillée (puis reçus) seront examinés par le comité de sélection du réseau DHDP.

**But de la lettre d’intention**

**Objet :** L’appel à candidatures (AC) pour le Fonds d’innovation numérique en santé (FINS) exige que les projets s’inscrivent dans les objectifs établis par le réseau DHDP et permettent de les réaliser. Les projets dont les lettres d’intention ne répondent pas aux critères énoncés dans le modèle et dans l’AC ne seront pas invités à passer à l’étape de la candidature détaillée.

Le présent modèle de lettre d’intention est destiné à aider les équipes de projet à faire en sorte que la portée de leur projet, les protocoles pilotes et les procédures d’accès aux données, la propriété intellectuelle, etc. répondent aux exigences. Des informations supplémentaires en plus de ce qui est indiqué dans ce modèle sont nécessaires. Voir la [liste de vérification de la LI](https://www.dhdp.ca/docs/default-source/digital-health-innovation-fund/loi-checklist_fr.docx) pour vous préparer à déposer votre demande avant la date limite : **15 septembre 2025, à 23 h 59 HE**.

**Remarque : la date limite pour déposer la candidature détaillée a été devancée au 15 novembre 2025 à 23 h 59, HE**, de manière à ce que l’on dispose de suffisamment de temps pour faire la sélection des projets avant les vacances des Fêtes.

**Comment utiliser le document :**

Téléchargez deux copies. Ouvrez-en une pour pouvoir vous y référer et, dans l’autre, remplacez les espaces réservés par le texte de la lettre d’intention du projet.

**Comment déposer la lettre d’intention**

La lettre d’intention doit être soumise par l’intermédiaire du système TerryFoxTrack, un système numérique de gestion des candidatures conçu pour normaliser le processus de candidature. Tous les répondants à l’enquête de manifestation d’intérêt seront informés de l’ouverture du système aux candidatures à partir du 15 août 2025. Nous vous invitons à télécharger les éléments de la lettre d’intention à l’avance (entre le 15 août et le 1er septembre) pour obtenir un retour d’information avant la date limite de dépôt du 15 septembre. La personne désignée pour représenter l’équipe devra déposer la lettre d’intention au nom de l’équipe.

**Nombre de pages limite de la lettre d’intention**

La lettre d’intention ne doit pas dépasser 10 pages (taille de police 11). La longueur recommandée est de 5 à 10 pages, abordant chacun des éléments du modèle ci-dessous.

**COMPOSITION DE L’ÉQUIPE DE PROJET**

|  |
| --- |
| **Sommaire de la composition de l’équipe de projet** |

Fournissez un CV par collaborateur du secteur universitaire ou de la santé (2 pages maximum), dans un même document PDF distinct (le cas échéant). Voir la liste de vérification de la lettre d’intention pour préparer la soumission.

En ce qui concerne les collaborateurs de l’industrie, chacun doit remplir la section ci-dessous. Ajoutez des tableaux au besoin.

|  |
| --- |
| **PROFIL DE L’ENTREPRISE**  |
| Raison sociale |  |
| Adresse (y compris ville, province, pays) |  |
| Code postal |  |
| Numéro d’entreprise |  |
| Forme juridique (PME, grande société, université/établissement de santé, OSBL ou autre)  |  |
| Année et lieu de constitution en personne morale |  |
| Taille (nombre d’employés) |  |
| Site Web et liens vers les réseaux sociaux |  |

|  |
| --- |
| **PROFIL DE L’ENTREPRISE**  |
| Raison sociale |  |
| Adresse (y compris ville, province, pays) |  |
| Code postal |  |
| Numéro d’entreprise |  |
| Forme juridique (PME, grande société, université/établissement de santé, OSBL ou autre)  |  |
| Année et lieu de constitution en personne morale |  |
| Taille (nombre d’employés) |  |
| Site Web et liens vers les réseaux sociaux |  |

# **CONTEXTE**

|  |
| --- |
| **Titre du projet :**  |

[Insérez le titre du projet]

|  |
| --- |
| **Objectifs du projet** |

* Quels sont, précisément, les objectifs du projet?
* Réfléchissez à ce qui suit : Dans quelle mesure cette recherche est-elle importante pour son domaine? Comment le projet contribue-t-il à combler les lacunes de la recherche en matière d’IA dans le domaine de la santé ou du partage de données? Quels problèmes concrets ce projet aborde-t-il et qui pourrait en bénéficier?

|  |
| --- |
| **Alignement avec le réseau DHDP** |

Voir la section Contexte de l’appel à candidatures.

* En quoi les objectifs du projet correspondent-ils à la mission et à la raison d’être du réseau DHDP?
* En quoi l’approche technique correspond-elle à la fonctionnalité centrale de la plateforme DHDP?
	+ La fonctionnalité centrale de la plateforme DHDP soutient les principes FAIR, le modèle de données commun OMOP et le cadre d’IA Flower.

|  |
| --- |
| **Portée de la collaboration** |

* Comment la collaboration se déroulera-t-elle au sein de l’équipe pour atteindre les objectifs prévus?
* Quelle est la contribution de chaque personne qui collabore au projet? Par exemple, pipelines de calcul, modèles d’IA, autres outils numériques, données (réelles ou synthétiques), expertise dans le domaine, etc.
* Le cas échéant, décrivez la nature de ce partenariat, y compris les projets antérieurs qui ont été réalisés ensemble dans le passé.

|  |
| --- |
| **Cas d’usage des données prévus** |

* Décrivez les cas d’usage des données du projet et la façon dont ils vont permettre de progresser vers les objectifs du Fonds d’innovation.
* Expliquez comment les données seront partagées et analysées par l’intermédiaire de la plateforme DHDP. Expliquez le parcours prévu pour les utilisateurs et les types d’analyse visés.
	+ Exemples de domaines d’intérêt : découverte de données et analyse exploratoire; développement et validation de l’apprentissage machine; méthodes d’analyse préservant la vie privée (p. ex., apprentissage fédéré); applications de la science des données telles que visualisation, augmentation et réutilisation des données.
	+ Voir les documents d’appui, notamment le document sur les fonctionnalités de la plateforme DHDP, disponible sur la [page Web du FINS](https://www.dhdp.ca/fr/opportunites-de-financement/fonds-d%27innovation-en-sant%C3%A9-num%C3%A9rique#:~:text=en%20savoir%20plus.-,Documents%20importants,-Documents%20relatifs%20%C3%A0).

|  |
| --- |
| **État de maturité technologique** |

Voir les définitions contenues dans l’appel à candidatures pour connaître le niveau de maturité technologique. (Annexe A - Définitions et acronymes)

* Donnez le niveau de préparation technologique prévu au départ, au lancement du projet, en janvier 2026.
* Décrivez le niveau de préparation technologique prévu au fil de l’avancement du projet. Les projets dureront de 8 à 12 mois, conformément aux exigences de l’appel à candidatures.
* Le cas échéant, décrivez le stade de développement actuel et dressez la liste des dépendances (techniques) existantes.

# **MÉTHODOLOGIE (PROTOCOLE PILOTE)**

|  |
| --- |
| **Exigences réglementaires** |

* Décrivez les exigences réglementaires à respecter pour que la plateforme DHDP puisse être déployée là où résident les données. Cela comprend les exigences relatives au partage des données avec la partie concernée, au moyen de la plateforme.
	+ Remarque : La plateforme DHDP doit être déployée à proximité des données en raison de l’architecture fédérée qui met de l’avant la protection des renseignements personnels.
* Décrivez les exigences institutionnelles, provinciales et fédérales à respecter pour pouvoir réaliser le projet proposé. Il peut s’agir, par exemple, de l’approbation du CER ou des exigences fédérales relatives aux dispositifs de saisie des données des patients.

|  |
| --- |
| **Intégration des données**  |

* Qui est le fournisseur de données? D’où proviennent les données?
* Décrivez les activités d’intégration des données nécessaires pour mettre en correspondance les données avec la norme de données BroadSea 3.0 du modèle OMOP et pour intégrer des données dans la plateforme. Consultez les ressources de l’OHDSI. Le réseau DHDP fournira aussi des services de soutien pour l’intégration.
* Voir le [document](https://www.ohdsi.org/data-standardization/) sur la normalisation des données dans le modèle OMPO. L’appel à candidatures contient d’autres ressources au sujet du modèle OMOP.

|  |
| --- |
| **Accès aux données et approbation** |

**Précisez qui partagera les données et fournira donc l’approbation d’accès à la partie concernée pour les cas d’usage expliqués dans la section « Cas d’usage des données prévus ».**

**Existe-t-il un comité d’accès aux données, ou encore, comment s’y prendra-t-on pour que les demandes d’accès aux données soient triées et approuvées de manière éthique et en temps utile?**

|  |
| --- |
| **Résultats attendus/Impact** |

Quels sont les résultats attendus et l’impact du projet sur la mission du réseau DHDP?

Comment l’équipe de projet utilisera-t-elle la plateforme DHDP pour :

* Générer des **percées technologiques** qui profiteront au secteur de la santé et à celui du numérique?
* Apporter des **bénéfices sur le plan de l’économie, de l’innovation de la valeur scientifique, et des bénéfices potentiels pour la santé et la société?**
* Renforcer le réseau DHDP et promouvoir la **durabilité**?

# **Plan de PI et plan de commercialisation**

|  |
| --- |
| **Plan de PI** |

Remarque : Toute la PI et les droits de PI doivent demeurer au Canada pendant au moins quatre ans après la fin de l’accord de financement. Voir les définitions applicables dans l’appel à candidatures.

Fournissez un aperçu des points du projet à prendre en considération en matière de propriété intellectuelle :

1. Droit d’utilisation : le demandeur a-t-il le droit d’utiliser la propriété intellectuelle de base nécessaire à la réalisation du projet proposé?
2. Propriété : quelle est la stratégie de création de propriété intellectuelle? Les accords nécessaires sont-ils en place pour soutenir l’exécution de cette stratégie?
3. Partage des revenus : comment les revenus générés par la propriété intellectuelle seront-ils partagés?
4. Dépôt et tenue à jour des brevets : qui sera responsable du dépôt et de la mise à jour des brevets?

|  |
| --- |
| **Plan de commercialisation**  |

* Décrivez de manière détaillée le potentiel de stimulation de la commercialisation en abordant des facteurs tels que :
	+ possibilité de mise en marché des produits ou services nouvellement développés ou significativement améliorés;
	+ stratégie de commercialisation et de déploiement;
	+ stratégie de propriété intellectuelle applicable à la propriété intellectuelle des projets admissibles et formation des employés.

# Annexe A - Définitions et acronymes

Les membres du réseau de la DHDP (« les membres du réseau ») peuvent s’engager dans un réseau de collaboration prenant part à l’élaboration, à l’utilisation, à l’exploitation, à l’amélioration et/ou à la promotion de la plateforme DHDP (« la plateforme »), qui permet de mener à bien des travaux de découverte et de partage de données ainsi que des initiatives d’analytique avancée.

Acronymes

AF : Apprentissage machine fédéré AM : Apprentissage machine

DHDP : Digital – Hôpital – Découverte – Plateforme DME : Dossier médical électronique

DSE : Dossier de santé électronique ÉTP : Équivalent temps plein

FSI : Fonds stratégique pour l’innovation

PME : Petites et moyennes entreprises PI : Propriété intellectuelle

R&D : Recherche et développement

TAC : Technologie d’amélioration de la confidentialité

Définitions

*Collaborateur de l’industrie par opposition à collaborateur du milieu universitaire* Collaborateur de l’industrie - désigne les sociétés, y compris les PME, les entreprises multinationales et les organisations à but non lucratif, constituées au Canada.

Collaborateur du milieu universitaire - désigne les universités et les collèges situés au Canada qui délivrent des titres ou des diplômes, ainsi que tout établissement de recherche ou centre universitaire de sciences de la santé qui appartient à une université ou à un collège canadien, qui est contrôlé par une telle entité, qui partage des locaux avec une université ou un collège canadien ou qui est officiellement affilié à un tel établissement.

*Projets admissibles*

Projet admissible - désigne un projet entrepris par une équipe comprenant des collaborateurs de l’industrie et, selon le cas, un ou des collaborateurs du milieu universitaire. Le projet doit satisfaire aux critères d’admissibilité du Fonds d’innovation numérique en santé, présenter une grande valeur en fonction des critères de sélection et respecter les lignes directrices sur les coûts et la production de rapports du FSI, y compris les limites sur le cumul de l’aide du gouvernement.

Coûts admissibles - désignent les coûts admissibles pris en charge et les coûts admissibles non pris en charge engagés au Canada.

Coûts admissibles pris en charge - désignent les coûts admissibles qui peuvent être remboursés par l’entremise du Fonds d’innovation numérique en santé.

Coûts admissibles non pris en charge - désignent les coûts admissibles qui ne sont pas pris en charge par le Fonds d’innovation numérique en santé, mais qui englobent des contributions d’autres sources, dont le financement versé par des collaborateurs de l’industrie.

*Propriété intellectuelle*

Propriété intellectuelle sur les renseignements de base - désigne la PI déjà détenue ou contrôlée, ou qui est fabriquée, conçue ou acquise par un tiers.

Propriété intellectuelle du projet - désigne la PI créée, inventée, conçue, produite, développée ou mise en pratique dans le cadre de la réalisation d’un projet admissible.

Propriété intellectuelle - désigne toutes les inventions, qu’elles soient ou non brevetées ou brevetables, toutes les informations commerciales et techniques, constituant ou non des secrets commerciaux, et toutes les œuvres protégées par le droit d’auteur, les dessins industriels, les compilations de données ou de renseignements, les topographies de circuits intégrés et les marques ou signes distinctifs, qu’ils soient ou non enregistrés ou enregistrables, ainsi que tous les droits s’y rattachant, y compris les droits de demander des mesures de protection dans le cadre de procédures statutaires prévues à ces fins, sous réserve que la PI se prête à une telle protection.

*Niveau de maturité technologique*

Niveau de maturité technologique (NMT) - désigne la maturité technologique selon l’échelle du Niveau de maturité technologique décrite ci-dessous.

* NMT 1 – Observation et consignation des principes de base : Niveau le plus bas de maturité technologique. La recherche scientifique commence à donner lieu à la recherche appliquée et au développement. Les activités pourraient inclure des études sur les propriétés de base d’une technologie.
* NMT 2 – Concept technologique ou application déterminé : Début des inventions. Une fois les principes de base observés, il s’agit d’inventer les applications pratiques. Les applications sont spéculatives; il se peut que l’on ne dispose d’aucune preuve ou analyse détaillée pour étayer les hypothèses.
* NMT 3 – Fonction critique et analytique expérimentale et/ou validation de principe caractéristique : La R&D active démarre. Cette étape doit comprendre des études analytiques et des études en laboratoire visant à valider les prévisions analytiques d’éléments technologiques distincts.
* NMT 4 – Validation d’un produit et/ou d’un processus en laboratoire : Les produits et/ou processus technologiques de base sont testés pour s’assurer qu’ils fonctionnent.
* NMT 5 – Validation du produit et/ou du processus dans un environnement pertinent : La fiabilité de l’innovation du point de vue des produits et/ou des processus augmente considérablement. Les produits et/ou processus de base sont intégrés de manière à pouvoir être testés dans un environnement simulé.
* NMT 6 – Démonstration d’un prototype de produit et/ou de processus dans un environnement pertinent : Les prototypes sont testés dans un environnement pertinent. Il s’agit d’une étape importante dans la démonstration de la maturité d’une technologie. Mentionnons, à titre d’exemple, l’essai d’un prototype dans un environnement opérationnel simulé.
* NMT 7 – Démonstration d’un prototype de produit et/ou de processus dans un environnement opérationnel : Le prototype a atteint, ou presque, le niveau du système opérationnel prévu; à cette étape, il faut procéder à la démonstration d’un prototype réel dans un environnement opérationnel (p. ex. dans un véhicule).
* NMT 8 – Produit et/ou processus actuel mis au point et qualifié par des essais et des démonstrations : Il est prouvé que l’innovation fonctionne dans sa forme finale et dans les conditions prévues. Dans presque tous les cas, ce NMT représente la fin du développement d’un véritable système.
* NMT 9 – Validation du produit et/ou processus par un déploiement réussi : Application concrète du produit et/ou du processus innovant dans sa forme ou sa fonction finale.